



VILLE D'UGINE

ARRETES DU MAIRE N°2023 - 130

Secrétariat Général

Objet : Retrait de délégation de fonctions à Mme Pauline BRESSE

Le Maire de la commune D'Ugine,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-20 du Code général des collectivités territoriales, disposant que les délégations données par le maire en application de l'article L.2122-18 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Vu l'arrêté municipal 2020-69 par lequel il a été donné délégation à Madame Pauline BRESSE, conseillère municipale en matière d'éclairage public et aux illuminations :

- Suivi de l'éclairage public
- Suivi et développement des illuminations
- Signature des courriers et documents administratifs se rapportant à l'éclairage public et aux illuminations.

Arrête :

Article 1er : La délégation donnée à Mme Pauline BRESSE, conseillère municipale par arrêté susvisé est retirée.

Article 2 : L'indemnité de fonctions versée à Mme Pauline BRESSE, ne sera plus versée à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet d'Albertville ;
- Mme la perceptrice
- L'intéressée

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Fait à Ugine, le 13 avril 2023

Franck LOMBARD
Maire d'Ugine



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230413-AR2023-130-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Notification : 14/04/2023